



Responsabilites en cas de depot bilan

Par **ojiroi**, le **20/07/2008** à **11:53**

Je suis associee minoritaire dans une SARL en tres grande difficulte. rnrnNotre gerant est majoritaire, et s'assume pleinement son poste de gerant.rnToutefois il n'est pas solvable, aucun bien ne sont a son nom.rn rnJ'aimerais savoir quelles sont mes responsabilites financieres et administratives en cas de depot de bilan.rnrnLors de l'ouverture de comptes bancaires les signatures de tous les associes ont ete deposees a la banque, mais je suis la seule personne qui fait fonctionner les comptes, etant la responsable du service comptabilite et rnd'administration.rnrnLes autres associes ont des postes de responsables commerciaux.rnrnPar ailleurs, depuis environ six mois c'est le gerant qui a signe tous les cheques et les traites et une demande d'annulation de ma signatue a ete adreesee a la banque. rnrnMerci par avance de vos conseils.rnrnOJIROI